



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou  
BENIN  
Tél: +229 21 30 25 70  
travail.infos@gouv.bj  
www: travail-gouv.bj

Cotonou, le 12 AVR 2021

LE MINISTRE

N° 001 / MTFP/DC/SGM/SP-C

## COMMUNIQUÉ RADIO

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique porte à la connaissance des candidats au concours de recrutement de mille six cents (1600) Agents Contractuels de Droit Public de l'État au profit du Ministère de la Santé, que la date de fin du dépôt des dossiers de candidature, initialement prévue pour le samedi 10 avril 2021, est reportée au lundi 19 avril 2021.

En outre, la journée du samedi 17 avril 2021 reste exceptionnellement ouverte pour la réception des dossiers.

Par ailleurs, un rectificatif est apporté à certains emplois et épreuves de composition indiqués dans le communiqué précédent. Les emplois concernés figurent dans un tableau consultable sur le portail web du Ministère du Travail et de la Fonction Publique à l'adresse ci-après [www.travail.gouv.bj](http://www.travail.gouv.bj) et dans les Directions Départementales du Ministère.



Adidjatou A. MATHYS



## CONCOURS DE RECRUTEMENT DE 1600 AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE L'ÉTAT AU PROFIT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

====000===

### TABLEAU RECTIFICATIF DE CERTAINS EMPLOIS OUVERTS AU CONCOURS

| N°<br>D'OR-<br>DRE | EMPLOIS  | NOMBRE DE<br>PLACES | EPREUVES-DUREE  | DIPLOMES REQUIS   |
|--------------------|--|---------------------|---|---|
| 1.                 | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A2),<br>option : Analyses Biomédicales | 15                  | Parasitologie<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures               | BAC + quatre (04) ans d'études,<br>option : Analyses Biomédicales |
| 2.                 | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A2),<br>option : Imagerie Médicale     | 08                  | Techniques<br>Radiologiques<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures | BAC + quatre (04) ans d'études,<br>option : Imagerie Médicale     |

57

|    |   |     |   |   |
|----|---|-----|---|---|
| 3. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A2),<br>option : Echographie                                  | 05  | Techniques<br>d'Echographie<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures | BAC + trois (03) ans d'études,<br>option : Imagerie Médicale +<br>Certificat d'Echographie                              |
| 4. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A3),<br>option : Sages-Femmes Diplômées<br>d'Etat             | 250 | Soins Obstétricaux<br>Durée : 3 heures                            | BAC + trois (03) ans d'études,<br>option : Sage-Femme d'Etat  |
| 5. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A3),<br>option : Infirmiers et Infirmières<br>Diplômés d'Etat | 250 | Soins Infirmiers<br>Durée : 3 heures                              | BAC + trois (03) ans d'études,<br>option : Infirmiers et Infirmières<br>d'Etat  |
| 6. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A3),<br>option : Soins d'Urgence                              | 10  | Soins d'Urgence<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures             | Diplôme d'Etat d'Infirmier ou<br>Diplôme d'Etat de Sage-Femme +<br>Diplôme de Soins Infirmiers en<br>Médecine d'Urgence |
| 7. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A3),<br>option : Psychologie clinique                         | 20  | Psychologie clinique<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures        | BAC + trois (03) ans d'études,<br>option : Psychologie  |
| 8. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A3),<br>option : Analyses Biomédicales                        | 30  | Parasitologie<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures               | BAC + trois (03) ans d'études,<br>option : Analyses Biomédicales  |

|    |  |    |   |  |
|----|--|----|---|--|
| 9. | Inspecteurs d'Action Sanitaire (A3),<br>option : Imagerie Médicale | 10 | Techniques<br>Radiologiques<br>(Etude de cas)<br>Durée : 3 heures | BAC + trois (03) ans d'études,<br>option : Imagerie Médicale |
|----|--|----|---|--|

Cotonou, le 17 AVR 2021

Le Directeur du Recrutement des Agents de l'Etat pi,

  
  
**NORBERT B. KANHOUNON**

N.B.

Les diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur doivent être appuyés de leur attestation de reconnaissance ou cosignés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.